



MORVAN
sommets & grands lacs
communauté de communes

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 02 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°009-7-2023

**OBJET : Décision modificative budgétaire n°1 –
Budget annexe Pôle Lamartine**

Date de convocation : 20/09/23

Nombre de conseillers : 50

En exercice : 50

Présents : 38

- Titulaires : 35

- Suppléants : 3

Absents : 12

- Dont représentés : 10

Votants : 48

- Pour : 48

- Contre : 0

- Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Christine PIN, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Jean-Pierre BILLARD, Roman CHARLES, Patrick LOISY, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Laurent LIBRERO, Sébastien DAVIOT, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

Pouvoirs : Marc PERRIN à Eric GALLOIS, Chantal-Marie MALUS à Laurent SOULLARD, Yasemin DOGAN KUKUK à Jean-Max GLORIFET, Sandrine DURAND à André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU à Jean-Luc BLANDIN, Eric JUSSIÈRE à Chantal BERNIER, Fabienne PETITRENAUD à Abel MOURA, Philippe DAUVERGNE à Jean-Luc VIEREN, Florence BERLO à Patrice JOLY, Georges FLECQ à Christiane GADREY

Secrétaire de séance : Christine PIN

Vu le Code général des Collectivités territoriales notamment l'article L. 1612-11 ;

Vu la délibération n°028-4-2023 du conseil communautaire en date du 13 février 2023 approuvant le budget annexe Pôle Lamartine 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser certains amortissements du budget annexe Pôle Lamartine en modifiant l'imputation d'une DETR afin qu'elle soit rattachée au bien amorti ainsi qu'en créant une ouverture de crédits supplémentaires pour régulariser une partie des amortissements. La régularisation d'une recette sur compte d'attente permet d'équilibrer la décision.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe Pôle Lamartine comme suit :

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Section d'investissement				
Chap 13 - Art 1341 - Fonds affectés à l'équipement non amortissable - DETR		85 800,80 €		
Chap 13 - Art 1331 - Fonds affectés à l'équipement amortissable - DETR				85 800,80 €
Chap 040 - Art 13911 - Opérations d'ordre de transfert entre section - Amortissements		171 551,90 €		
Chap 040 - Art 28031 - Opérations d'ordre de transfert entre section - Amortissements				171 759,85 €
Total section d'investissement	- €	257 352,70 €	- €	257 560,65 €

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le 18/10/2023

S2LOW

ID : 058-200067890-20231002-009_7_2023-BF

Section de fonctionnement			
Chap 042 - Art 6811 - Opérations d'ordre de transfert entre section - Amortissements		171 759,85 €	
Chap 042 - Art 777 - Opérations d'ordre de transfert entre section - Amortissements			171 551,90 €
Chap 75 - Art 7588 - Autres produits divers de gestion courante			207,95 €
Total section de fonctionnement	- €	171 759,85 €	- € 171 759,85 €

2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

René BLANCHOT

Le secrétaire

Christine PIN